Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmita

adharre que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt :-...ita. (Bret de Léon XIII à la Liberté.) Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis

# journal quotidien politique et religieux

Suisse	į.	Trois mois	síx mois	un an
FRANCE, BELGIQUE ALLEMAGNE, AUTRICHE TALIE, ESPAGNE		, 10	19	36
Angleterre, Hollande Etats-Unis				

Rédaction et Expédition Grand'Rue, à Fribourg BUREAUX :

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adresses.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Blue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 comt.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.

### LE PROJET DE LOI FÉDÉRALE

LA COMPTABILITÉ DES CREMINS DE FER

DEVANT LE GRAND CONSEIL

DU CANTON DE FRIBOURG

(Suite et fin.)

M. Jaquet, conseiller national, est conalneu que le rachat des chemins de fer par Confédération aurait des conséquences trêmement fâcheuses.

10 II y voit une atteinte à nos principes déralistes. La Suisse aurait sur tout son rriloire une véritable armée de fonctionres, la centralisation politique deviendit complète, et nous aurions en outre la alralisation administrative.

Le rachat fait d'une manière équitaen respectant les droits des actionies et des cantons, serait une fort mauopération pour les finances fédérales ; peration pour les mances lederates, inve en soit l'expérience faite par d'autres tels que la France, l'Italie, la Belgil'Allemagne. Les sociétés anonymes, un caractère industriel, sont beaumins de fer avec économie et en se gant au point de vue des intérêts du mmerce en général.

On aurait tort de croire que nous repousls d'une manière absolue tout contrôle la Confédération sur les Compagnies de amins de fer ; mais le projet présenté aux ambres fédérales a une tout autre portée. Veut donner à la Confédération le droit har les dividendes distribués aux ac-maires, de diminuer ces dividendes, de difica. differ à sa guise la comptabilité des

mpagnies.

Jaquet entre complètement dans les servimées par ses collèles qui ont été exprimées par ses collèhes du conseil des Etats, MM. Schaller et de conseil des Etats, MM. Schaller et de conseil des etats et de conseil de con onal, M. Grand, dont il adopte la pro-

Renevey fait ressortir que la question bublise aux délibérations des Unamou-de l'ales est très importante, tant au point vue tyue politique qu'au point de vue finan-et. Le projet, tel qu'il est sorti des dis-ssions du conseil des Etats, consacre des injustices. Ainsi, quand une Compagnie a | acquis une ligne à un prix inférieur au coût de la construction, cette ligne n'est portée au bilan que pour ce qu'elle a été effectivement payée; mais si la Compagnie a dû la payer un prix supérieur au coût de l'établissement, alors c'est ce dernier et non le prix d'achat qui est porté au bilan.

On a prétendu légitimer le projet en di-sant qu'il avait pour but d'appliquer aux Compagnies les règles du Code des obligations; mais ces règles n'ont pas suffi, puisqu'on y ajoute des dispositions onéreuses et vexatoires pour les Compagnies, dispositions nullement prévues par le Code des obligations.

Les règles posées par le projet, en ce qui concerne la comptabilité, sont inadmissi-bles. Les Compagnies doivent, pour tout ce qui concerne l'exploitation, avoir la comptabilité dans la forme commerciale. Quant à ce qui a trait aux autres comptes, ce qui doit faire règle, ce sont les concessions et les conventions régulièrement conclues.

Le canton de Fribourg doit soutenir les réclamations de la Suisse-Occidentale, avec laquelle nos intérêts sont intimement liés puisque nous sommes actionnaires pour plus de 20,000 actions. N'oublions pas en outre l'intérêt que nous avons dans les lignes qui sont sur notre territoire et dont la nue propriété passera à l'Etat sans aucune charge quelconque, à l'expiration des concessions.

Le rachat des lignes arrivera nécessairement, parce que la Confédération réalisera un peu plus tôt ou un peu plus tard l'idée déjà émise d'acquérir les lignes du centre qui sont les plus importantes et les plus productives. Alors les autres lignes devront forcément être rachetées parce qu'elles ne pourraient lutter contre la concurrence qui leur serait faite avec l'appui de la Confédé-

M. Jules Glasson approuve l'attitude de nos députés aux Etats. Cette attitude a été correcte et conforme aux intérêts du canton. La Compagnie de la Suisse-Occidentale a tout à craindre des préférences manifes-tées par la Confédération pour le Gothard.

Les autres cantons de la Suisse romande ont soutenu le même point de vue que Fribourg, et ils ont eu raison, car nos intérêts sont solidaires en cette circonstance. Il est si vrai que le projet est nuisible aux Compagnies que sa simple présentation a pro-voqué une baisse sur les valeurs de toutes les Compagnies suisses de chemins de fer. Ces questions de comptabilité et de règle-ments de compte ont une importance extrême, puisque le rachat des chemins de fer se fera un jour ou l'autre sur les chiffres fournis par la comptabilité.

M. Jules Glasson approuve la députation fribourgeoise aux Etats et lui exprime ses remerciements.

M. Aeby, conseiller national, est heureux de voir cet accord unanime de tout le Grand Conseil pour approuver et remercier la députation du canton aux Etats. Il y a ici une question qui prime toutes les autres, c'est une question de droit et de justice. Le projet dont nous nous occupons est un projet spoliateur. La Confédération s'adjuge le droit de fixer les dividendes, tenant ainsi entre les mains le sort des actionnaires et des Compagnies. Elle s'engage sur un che-min dangereux, qui cotoie continuellement l'injustice. Ce n'est pas au législateur à trancher les questions de la nature de celles dont s'occupe le projet sur la comptabilité des chemins de fer. S'il surgit des contestations sur ces questions de propriété, de coût de construction, de règlement de comptes d'après les concessions, ces con-testations doivent être portées devant les tribunaux.

M. Théraulaz déclare que le conseil d'Etat se propose d'entrer dans la voie indiquée par M. Bielmann, c'est-à-dire qu'il adressera au Grand Conseil des communi. cations sur toutes les questions fédérales qui intéressent le canton. Dans le canton de Vaud, la Constitution elle-même prescrit que le conseil d'Etat fasse chaque année un rapport sur les relations du canton avec la Confédération. Ici nous n'avons pas d'obligation de cette nature; mais nous pensons, en faisant des communications, établir l'union d'idées entre le conseil d'E-tat et le Grand Conseil.

M. Bielmann fait observer que le conseil d'Etat traite déjà des relations fédérales dans l'introduction du compte-rendu administratif. Des discussions, dans le genre de celle d'aujourd'hui, feraient quelquefois tomber les préventions qui existent de part et d'autre.

M. Bielmann ne pourrait pas accepter la proposition de M. Grand. Aucun vote ne doit intervenir sur la communication qui nous est faite. La discussion a prouvé qu'on est assez d'accord pour approuver l'attitude de la députation fribourgeoise. Mais nous ne pourrions pas aller au-delà, approuver, par exemple, ce qui a été dit contre le rachat des chemins de fer. Si l'on craint tant que le canton perde son influence sur la Compagnie, pourquoi a-t-on vendu plusieurs milliers d'actions de la S.-O.-S., vente qui a fait perdre au canton la présidence du Conseil d'administration de la Compagnie ?

On s'est trompé en disant que tous les cantons romands étaient d'accord ; Genève et Neuchâtel sont favorables au rachat des chemins de fer par la Confédération. Ce rachat s'imposera; ce n'est qu'une question de temps. Fribourg aurait un très grand intérêt au rachat, puisqu'il obtiendrait une partie du capital de ses actions, qui aujour-d'hui ne donnent point de revenu. Il ne faut point avoir peur de la bureaucratie fé-dérale; ce n'est qu'un mot. Il est évident qu'il faut des rouages administratifs. L'orateur ne s'explique pas cette peur du fonctionnarisme dans le canton où il y a le plus de fonctionnaires

M. Schaller. Nous n'avons pas demandé un vote d'approbation. Nous sommes heu-reux de l'appui moral que nous donnent cette discussion et l'unanimité du Grand Conseil sur la question. Il ne serait pas possible d'émettre un vote sur la question du rachat, question trop délicate et trop compliquée.

L'intention du conseil d'Etat est de faire désormais des communications au Grand Conseil sur toutes les affaires fédérales importantes, pour donner à Messieurs les députés l'occasion de s'expliquer sur des questions qui deviennent toujours plus graves. Cet échange d'ides d'il grande force à la députation fribourgeoise dans les Conseils de la Confédération.

M. Python croyait que la communication faite par le conseil d'Etat avait pour but de mettre le Grand Conseil en mesure d'exprimer son opinion; or, le Grand Conseil ne peut donner son opinion qu'au moyen d'un

Il est évident que le vote n'implique pas l'adhésion à toutes les idées qui peuvent

Quant aux indifférents, ils jugeaient que rien ne lui manquait, parce qu'elle avait la fortune et qu'elle était célèbre.

qu'elle était célèbre.

Il semblerait que parmi les amies qu'Augustine comptait à Paris, ancune ne put la moins bien consoler et la moins comprendre qu'Eugénie. Et cependant elle revenait vers elle comme à une sœur aimée dont la tendresse vant un conseil; et lorsque la cloche de midi fit descendre Eugénie de son bureau, et rappela Augustine du fond du parc, toutes deux s'étreignirent avec une teudresse profonde.

— Veux-in me garder? demanda M. Nanteuil.

teuil.

Ton mari est absent? répliqua Eugénie. — Je l'ai quitté hier, et sans retour — Et la fille ?

Ah! ma fille, c'est autre chose! ma fille s'est

Pauvre, pauvre amie! s'écria Madame de

Reuilly.

— Ainsi, tu le vois, c'est une malheureuse créature séparée de son mari, sans enfant, désormais sans situation franche dans le monde, car la place de la fémme dont le mari est vivant est aux côtés de ce mari quel qu'il soit. C'est une mère dont la fille vient de commettre une de ces imprudences que le monde ne pardonne pas, qui frappe anjourd'hui à ta porte... Ouvres-tu ta maison et lon cœur à ces tristesses et à ces hontes?

De le merci tu n'en a pas douté, puisque

Dieu merci, tu n'en a pas douté, puisque u es venue... Donc, je te garde, et je suis à toi pour le reste du jour. Ne me dis pas que que tu

n'as plus faim, que tu ne saurais rien prendre; dans les grandes détresses de l'âme, il fant éviter les défaillance du corps... Je connais cela! Tu n'as jamais soulevé le masque souriant que je porte dans le monde, tu ignores quels miracles d'ènergie je dois multiplier pour me tenir quel-quefois debout. Déjeûnons d'abord, tu me raconteras ensuite ce qui s'est passé depuis deux jours. En dépit des encouragements de son amie, Augustine mangea peu, mais elle retrouva une sorte de calme; la fièvre de son sang s'apaisa. Après avoir donné un coup d'œil à sa chambre, elle redescendit dans le jardin, et, passant son bras sous celui d'Eugénie, toutes deux gagnérent un berceau de chèvrefeuilles et de clématites bleues sous lequel elles s'assirent. On eut dit qu'elles se trouvaient dans un jardin créé pour elles seules.

Aucun bruit violent ne parvenaît à leurs oreilles; les beuglements des vaches, les gais aboiements des chiens, le caquetage de la basse cour se perdaient dans l'éloignement. Nul ne devait venir les interrompre, elles pouvaient parler à loisir, de l'avenir et du passé.

— Comment as-tu pris la résolution de quitter M. Nanteuil?

— Cette résolution a été brusque comme le

— Comment as-tu pris la résolution de quitter M. Nanteuil?

— Cette résolution a été brusque comme le malheur qui m'a frappée.. Dans le jour, Monsieur Vlinski, se présenta pour demander officiellement la main de Cécile. Je n'aime, ni n'estime ce jeune homme; mais, après avoir adressé à ma fille les conseils que m'inspiraient ma tendresse et mon expérience, je l'eusse cependant laissée libre de l'épouser. Je parlai daus ce sens à mon mari, je lui expliquai qu'il pouvait prendre toutes

les garanties, avec un gendre semblable, et ré
gler la situation de sa fille de telle sorte, qu'il
devint impossible à Kasio Vinski de gaspiller sa
doi. M. Nanteuil rejeta Join de lui Joute combinaison. Je hasardai timidement que notre fille
avait dans le caractère quelque chose de l'obstination de sa volonté, et beaucoup de la fougue
de son imagination; qu'il devait se défier de cette
nature moulée sur la sienne, que, d'ailleurs, Cécile devenait majeur le jour même.

— Si elle avait le malheur de s'en souvenir, je
la maudirais i s'écria-t-il.

Il ne me restait rien à faire de ce côté. Tandis
que ma fille s'habillait pour la soirée qui céléprait ron anniversaire, je la rejoignis, je tâchai
de lui faire espèrer que, plus tard, son père se
montrerait moins inflexible, mais à toutes mes
paroles elle se contenta de répondre:

— Pourquoi le défends-tu, puisqu'il te fait
souffir!

Je ne gagnai rien sur elle, et capendant je

— Pourquoi le défends-lu, puisqu'il le lait souffiri!

Je ne gagnai rien sur elle, et, cependant, je crus l'avoir attendrie en sentant un baiser et une larme sur ma main.

Nous dûmes descendre au salon. Pendant la soirée, Cécile parut gaie, brillante même, et un peu nerveuse. Je ne me souvins que plus tard qu'elle traversa le boudoir en même temps que Zoé Cobra. A minuit nos invités se retirèrent, et quand je montai dans la chambre de Cécile, dont l'absence m'inquiétait vaguement, cette chambre était vide, et j'y trouvai, bien en vue, une lettre m'annonçant qu'elle se retirait chez Zoé, en attendant que son père lui envoyat l'autorisation d'épouser Kasio Vlinski ou qu'elle eut fait les trois sommations exigées par la loi.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

## les crimies

DE LA PLUME

RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

X AU PRIEURÉ

AU PRIEURE

de, die était claustrale, régulière, paisible; elle
sellement le la pleine possession d'elle-mème, le
sellement le tat, une facilité d'autant plus grande
r stavail que rien ne venait déranger et
ness pensées. Il ne fallait jamais que ces
sen send parcourant les champs du paradis,
sy de l'ochevêtrer jeur ailes dans des brousdatielle heureuse? Gardait-elle en elle une
dannées à mourie? Ses amées le croyaient.

es à mourir? Ses amies le croyaient.

avoir été exprimées par les orateurs, en particulier sur la question du rachat. Le rachat n'était pas en cause, et un vote du Grand Conseil ne le préjugera pas.

M. Python estime que l'Etat a fort bien fait de vendre des actions de la S.-O.-S., quand cette vente a pu se faire à des con-ditions avantageuses. Si nous avons perdu la présidence du conseil d'administration, c'est qu'elle avait été conférée à M. Weck Reynold en raison de sa grande situation, et non pas en raison des actions possédées par l'Etat de Fribourg.

M. Python conclut en déposant un ordre du jour approuvant la députation fribourgeoise de son attitude dans la question de la comptabilité du chemin de fer, et remerciant le conseil d'Etat de sa communica-

M. Reynold estime lui aussi que la ques-tion du rachat est étrangère au débat. Il appuie l'ordre du jour proposé par M. Py-

M. Bielmann estime que le Grand Conseil ne peut approuver que la communication faite. Le vote de l'ordre du jour de M. Python imposerait à notre députation aux Chambres fédérales un mandat impératif, lequel dépasse la compétence du Grand

M. Théraulaz adopte les idées qui viennent d'être exprimées par M. Bielmann. En approuvant ou en blâmant le vote de la députation, on lui enlèverait sa liberté. Un vote d'approbation n'ajouterait rien à la portée de cette discussion.

M. Python insiste sur ce point que les discours de tels ou tels orateurs ne donnent pas l'avis du Grand Conseil. Il faut pour cela un vote, et le vote n'aura pas la portée d'un mandat impératif; ce sera seulement un encouragement et une force pour notre

députation aux Etats.

M. Chassot insiste dans ce même ordre d'idées. L'ordre du jour proposé par M. Bielmann ne signifie rien du tout. Le vote ne portera pas sur la question du rachat, mais uniquement sur le projet de loi sur la comptabilité des chemins de fer.

M. Bielmann estime qu'il y a connexité étroite entre la question du projet de loi discuté par les Chambres fédérales. Ce sont MM. Théraulaz et Grand qui les premiers ont parlé du rachat et ont montré cette connexité.

M. Robadey n'admet pas qu'un vote soit nécessaire, du moment que tous les ora-teurs ont approuvé l'attitude de nos députés aux Etats et leur en ont exprimé des remerciements. Du moment que nos députés aux Etats se déclarent satisfaits, que voulez-vous de plus? Voter un ordre jour d'approbation serait poser un antécé-dent dangereux qui conduirait au mandat impératif.

M. Python maintient qu'un vote peur seul donner l'opinion du Grand Conseil ; il ne peut admettre que ce vote présente quelque inconvénient.

Le Grand Conseil décide, à la votation, par 28 voix contre 22 de faire abstraction de tous les ordres du jour.

#### NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 19 novembre.

LA COMMISSION DE LA CONSTITUANTE

La grande commission préconsultative de la Constituante s'est prononcée ce matin, après une votation assez compliquée, sur les différentes propositions en matière d'instruction publique. Inutile de dire que les propositions radicales et progressistes l'ont presque toujours emporté sur celles qui étaient plus modérées; le radicalisme bernois veut absolument inscrire dans la Constitution cantonale des règles qui dépassent même les limites de l'article scolaire fédéral

(art. 27). C'est notamment le cas pour ce qui a trait aux écoles privées; elles seront dorénavant placées sous la surveillance de l'Etat et ne pourront plus être subventionnées par l'Etat,

ni par les communes. M. Viatte (Jura) avait proposé moins les communes aient le droit de subventionner les écoles privées, et que les attributions de l'Etat soient restreintes à mne hante surveillance en ce qui concerne la morale, l'hygiène et le degré d'instruc-tion, tandis que la liberté d'enseignement serait garantie aux écoles privées. Cette proposition a été rejetée par 23 voix con-tre 4. La majorité donne à l'Etat le droit constitutionnel de surveiller l'enseignement

M. Gobat, membre du gouvernement et de la loge (ou tout au moins serviteur dévoué de cette dernière), avait, en outre, proposé que les membres de toutes les corporations religieuses soient exclus de l'en-seignement; cette proposition a été amendée par M. de Steiger dans ce sens que seront exclus seulement les membres de orporations religieuses qui ne sont pas citoyens du canton. Mais il était facile de prévoir que cet amendement serait également rejeté; ainsi donc, désormais, tout ecclésiastique, catholique ou protestant, réformiste ou juif, est chassé de l'école bernoise.

Pour être sûrs de soustraire à tout ensei-gnement religieux les générations futures, les députés radicaux ont eu soin d'attribuer à l'Etat non-confessionnel le monopole de la formation des instituteurs d'après les prin-cipes de la fameuse Ecole normale de Munchenbuchsée, où ont été formés ces janissaires radicaux, qui savent si bien instruire la jeunesse que notre canton est descendu jusqu'au muméro 20 dans la statistique des examens pédagogiques des recrues.

MM. de Steiger et de Werdt ont présenté et solidement motivé la proposition de ne pas donner à l'Etat ce monopole de la formation des futurs instituteurs; leur propo-sition a été adoptée par 15 voix contre 12; c'est le seul succès remporté par les adver-

saires du système ultra-progressiste. En revanche, la majorité radicale a ensuite rejeté, par 16 voix contre 11, la proposition d'inscrire dans la Constitution la garantie du principe de la liberté d'enseignement en faveur des instituteurs; on peut craindre, dès lors, que plus tard on ne fasse une loi spéciale pour rendre impossible le maintien de l'Ecole normale privée du Muristalden, où les protestants orthodoxes forment leurs instituteurs dans un esprit

M. Schær, un des partisans de la Volkspartei, avait proposé d'accorder au synode scolaire, non seulement le droit de faire des propositions et le droit d'une délibération préconsultative, mais aussi la compétence pour décider certaines questions scolaires. Cette compétence a été refusée par 19 voix contre 3, et le synode scolaire restera aussi à l'avenir « la cinquième roue du char, » comme l'a dit M. Viatte dans son discours; le synode pourra faire des propositions et, si cela lui fait plaisir, délibérer sur tout ce qu'il voudra, mais la décision restera exclusivement aux autorités de l'Etat.

La question de la nomination du synode scolaire par le peuple n'a pas été tranchée, 14 voix s'étant prononcées pour et 14 voix contre, malgré deux votations dans lesquelles le président, M. Brunner, en s'associant aux 13 voix, s'est prononcé pour la nomina-tion par le peuple. Parmi les 14 qui ont resé cette extension des droits du peuple, pousse cette extension des droits du peuple, il faut compter M. d'Erlach, qu'on croyait appartenir à la Volkspartei.

Comme on pouvait s'y attendre, la com mission préconsultative a, par un vote una-nime, décidé le relèvement général de l'in-struction publique dans les écoles primaires, où l'enseignement sera obligatoire, gratuit et non-confessionnel, comme le prescrit l'ar-ticle 27 de la Constitution fédérale.

La proposition de M. Ruegg, de classer les écoles de perfectionnement au rang des écoles destinées à l'enseignement populaire, ecoles destinees a l'enseignement populaire, a été également adoptée, malgré l'opposition de M. Schær qui s'est prononcé contre l'obligation et la gratuité de l'enseignement dans les écoles de perfectionnement, par ce motif que la gratuité de cet enseignement augmentera nécessairement les charges, soit les impôts, des communes.

- On lit dans le Démocrate, organe de M. le conseiller d'Etat Gobat « Un journal prétend que le gouvernement de Berne est favorable à la demande des Jurassiens d'être distraits du diocèse de Bâle pour être adjoints à celui de Lausanne-Fri-

ourg.
« Nous croyons que le journal en question émet là une opinion tout à fait hasardée. Si nous sommes bien informé, le gouvernement de Berne entend ne s'occuper en rien des combinaisons plus ou moins vraisemblables imaginées pour la réorganisation ou le dé-membrement du diocèse de Bâle. Il ne lui appartient pas, d'ailleurs, de prendre aucune initiative en ces matières, et il saura déjà se prononcer lorsqu'il sera en présence non de racontars mais de propositions formelles.

#### Berne

M. V. Chavanne, à Delémont, a donné sa démission de député au Grand Conseil.

Le Berner-Post dément la nouvelle de la retraite prochaine de M. le conseiller d'Etat Scheurer, mais prévoit la démission d'un autre membre du conseil d'Etat qui serait nommé préfet dans l'Oberland.

#### Glaris

On ne reconnaît plus Elm deux ans après la catastrophe qui détruisit une partie de cette localité. Le cours de la Sernf a été rectifié ; la scierie, dégagée, travaille jour et mit. On rend cette justice aux habitants qu'ils ont employé les dons qui leur ont été offerts conformément aux volontés des donateurs. — Quant au Risikopf, il ne menace plus, mais la désagrégation des masses continue lentement, c'est petit à petit que s'éboulent les terres et rocailles de la montagne dans la mesure de 200 à 250 mètres cubes par jour.

#### Genève

Le Courrier de Genève annonce la mort de M. Marc Mehling, décédé subitement di-manche après midi. C'est un des vieux combattants de la cause catholique à Genève qui descend dans la tombe.

« Au temps de ses jeunes années, dit le

Courrier, les catholiques étaient encore peu nombreux dans notre ville; le poids de la lutte retombait pour amsi dire toujours sur les mêmes: le nom de M. Mehling a figuré dans toutes les pétitions ou protestations que la situation troublée du catholicisme nécessitait si souvent. Il fallait un vrai courage chrétien pour se mettre ainsi constamment à la brèche, en face d'adversaires qui n'étaient que trop décidés à faire expier de diverses manières ces actes d'indépen-dance. M. Mebling fonda une importante librairie à Genève. Il fut par cette profes-sion, appelé à rendre d'excellents services à la presse catholique, comme éditeur de divers organes crèés pour la défense de nos intérêts religieux, entre autres les Annales catholiques de Genève. C'est donc pour nous un devoir tout spécial de payer notre tribut de sympathie et de reconnaissance à cet homme de bien, qu'un coup si terrible vient d'enlever à sa famille. »

Tous les conseillers d'Etat élus le 11 novembre ayant accepté leur nomination, le nouveau conseil d'Etat s'est réuni hier, mardi, à deux heures et demie, pour se con-

Frontière française. — On écrit de Bellegarde (Ain):
On se rappelle la catastrophe de l'année

dernière. Les travaux ont été poussés acti-vement, et il est probable qu'avant l'hiver les trains pourront passer au-dessous du fort de l'Ecluse avec leur vitesse ordinaire.

Le ruisseau qui minait les travaux de soutènement du chemin de fer et qui a dé-terminé l'éboulement de la voie a été encaisse dans un tunnel se prolongeant fort loin, de façon à empêcher le renouvellement de l'accident.

En outre, les terres ont été inondées de goudron qui a pénétré le sol à plusieurs centimètres de profondeur et l'a rendu imper-

Les travaux considérables accomplis par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée sont de nature à assurer pour longtemps la sécu-rité de la nouvelle ligne.

#### NOUVELLES DE L'ETRANGER

#### Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 19 novembre.

La préfecture de police. — Brisson contre Ferry.
 — Discours de M. Buffet. — La droite et les crédits du Tonkin. — Bourse.

C'est dans le but de former une digue solide contre les empiètements du conseil municipal de Paris, que le cabinet Ferry a résolu de rattacher la préfecture de police au ministère de l'intérieur. Le renvoi de la discussion du projet de rétablissement de la mairie centrale de Paris donne au ministère le temps de se retourner. Tôt ou tard, il se trouvera acculé à cette redoutable question. Mais si la police était rattachée entièrement à l'intérieur, le cabinet ne verrait qu'un danger secondaire au rétablissement de la mairie centrale. On tenterait de détacher des attributions municipales le service de l'assistance publique, et le gouvernement n'aurait plus rien à redouter des prétentions des autonomistes. C'est sa conviction et le mobile qui a fait déposer par M. Waldeck-Rousseau le projet concernant la suppression de la préfecture de police.

Depuis quelques temps on a remarqué un refroidissement assez prononcé entre Mon-sieur Ferry et M. Brisson. Celui-ci qui, jadis, soutenait de son appui ostensible le président du conseil, s'est montré peu con plaisant envers le cabinet, à deux ou trois reprises depuis la rentrée et sur la fixation des quaeties à

des questions à l'ordre du jour.
On dit de plus que M. Brisson ne ménage plus M. Ferry en petit comité.

Plus M. rerry en petit comité.

Il paraît que cette opposition a surgi des
le jour où M. Ferry a eu l'imprudence d'a
vouer à quelques amis dont la discrétion
n'a pas été absolue n'a pas été absolue, que la succession de n'a pas été absolue, que la succession de n'. Grevy convenait autant à lui, Ferra, qu'à Brisson dont les services à la République étaient loin d'égaler les siens. Inde ira.

L'éloge si flatteur de M. Buffet par le président de la Chambre des députés et cela par le cela, par une inspiration toute spontanée d apparence, a produit une impression ansi étrange que profonde sur les dépatés. On s'est demandé quel pouvait être le mobile qui avait dicté à M. Brisson des paroles si impartiales. Ce qui act impartiales, ce qui est assez contraire aux habitudes des républicains à l'égard de leurs adversaires et contraire de leurs adversaires et surtout à l'égard de l'un des auteurs du 16 auteurs du 16 mai.

On a été unanime à penser que M. Bris. on a été unanime à penser que la Plason, préoccupé de plus en plus de sa candidature à la présidence de la République, avait saisi cette occasion pour faire une avance aux politiciens des centres, dans l'une et l'autre Chambre.

Au milien des si action procesunation.

Au milieu des si sérieuses préoccupaties produites par l'isolement absolu dans lequel la République a placé la France en Europe, il importe que les électeurs méditent cette conclusion du dernier discours prononcé par conclusion du dernier discours prononcé par M. Buffet en Santa

Ce que je comprendrais difficilement all jourd'hui, c'est qu'en considérant la situation intérieure et extérieure de la France on ne comprend pas que le devoir, le premier devoir commandé par le retrigisme, est non on ne comprend pas que le devoir, le premie devoir commandé par le patriotisme, est non seulement de mettre à tout prix notre bud-get en équilibre, mais même de lai donner une grande élasticité, ménageant la possifi-une de la créer les ressources nécessaires pour lité de créer les ressources nécessaires pour le cas qui, je l'espère, ne se produira pas, quoique personne ne puisse en répondre, où le pays serait obligé de faire un effort énergique pour défendre non res seulement sa gique pour défendre non pas seulement sa prospérité, mais son indépendance et son existence nationale

existence nationale. >

L'union parlementaire des droites s'est
L'union parlementaire des délibérer sur
réunie avant la séance pour délibérer sur la question du Tonkin.

Après une courte discussion i laquelle Après une courte discussion à laquelle ont pris part le baron de Mackau, le baron de Reille, MM. Gaudin et de Soland, il a té décidé qu'une nouvelle réunion annait lieu après le dépôt du rapport de la commission pour arrêter la ligne de conduite de la droite dans la discussion de la demande de crédit relatifs à l'expédition du Tonkin. relatifs à l'expédition du Tonkin.

La commission relative aux crédits de l'onkin, s'est rémis La commission relative aux crédits de Tonkin, s'est réunie ce matin, à neur heures et demie, sous la présidence de la marine en le conseil et le le a entendu le président du conseil et le marine en le situation ministre de la marine en le situation me ministre de la marine sur la situation militaire et les mesures qu'elle comporte. Comme il avait été convenu, le secret le plus absolu à été gardé par les membres de la commission sur les communications du gouvernement.

La commission s'est ajournée à demain matin, neuf heures et demie.

Dans une prochaine séance on examineral la question au point de vue des relations diplomatiques avec la Chine.

On sait que la chine.

diplomatiques avec la Chine.

On sait que la réussite d'an grand appel au crédit a été bien souvent le signal d'une reprise des affaires II ne faut donc pas ét tonner si l'émission du Crédit foncier favorablement accueillie sur notre place, favorablement accueillie sur notre place, qui souffre depuis longtemps de la stagnation des affaires. Cet établissement admet les couscriptions libérées seulement du premier versement de 20 fr. que pour un minimular de cinq titres, et refuse la souscription listes.

Cette dernière mesure a pour but d'éviter ir le titre une spacelletien but d'éviter sur le titre une spéculation que pour par d'éviter faire naître le peu d'importance du premier versement, et qui vient toujours nuire à son classement ultérieur.

La clôture du

La clôture du marché est ferme. On signale de bons achats sur les rentes fralle caises et sur les chemins de fer. La Banque ottomane et l'Extérieure espagnole temper de de l'extérieure espagnole temper de de l'extérieure espagnole temper de l'extérieure espagnole exterieure espagnole exterieure espagnole exterieure espagnole exterieure espagnole exterieure espagnole exterieure exterieure exterieure espagnole exterieure exterieure

- was a second

#### Lettres parlementaires

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 19 novembre.

Budget rectifié par la commission. — Budget de l'agriculture. — L'immunité des instituteurs. J'ai sous les yeux le rapport général de

commission du budget qui vient d'être distribué aux députés.

Dans le projet rectifié du gouvernement, le budget ordinaire de 1884 ressortissait ainsi: Dépenses: 3,024,366,781 fr.; Recettes: 3,024,842,342 fr.

Dans le projet de la commission, il se Présente avec les chiffres suivants : Délenses: 2,979,923,500 ... 2,981,206,617 fr. Soit un excédent fictif de recettes sur les

dépenses s'élevant au chiffre dérisoire de 1,282,811 francs.

Mais comment cet équilibre a-t-il été
obtenu sur le papier? En majorant les présions de recettes; en ometant de prévoir
s inévitables crédits supplémentaires qui,
au cours du dernier exercice connu, ne se
bont pas élouée de moins à 150 millions; Sont pas élevés de moins à 150 millions; en diminuant enfin le service de l'amortis sement de la dette.

Le budget de la commission a la prétendon d'être plus sincère que celui du gouvernement. Par la comparaison des chiffres Publiés ci-dessus, l'on voit que les deux se

valent à peu près.

Notre situation financière inspire les plus vives inquiétudes. Le péril apparaît redoutable. Ce n'est pas avec les ridicules pallia-tifs proposés par M. Rouvier et ses collègues que j'on pourra arrêter le crédit de la France sur la proposition de la France

sur la pente de la banqueronte.

Nos honorables amis, MM. de la Bassetière, Villiers, de Kermenguy, Martin (d'Au-ray) ont déposé l'amendement suivant à la broposit. Proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire :

Art. 85. — Remplacer les dispositions de cet article — lles ci

Art. 85. — Remplacer les unique det article par celles-ci:

'dusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, rien n'est changé quant à l'immunité attribuée aux instituteurs qui ont contracté l'engagement décennal et quant aux écoles dans lesquelles cet engagement l'impa âtre réalisé. »

Cet amendement a pour but de réserver la solution d'une grave question que, fidèle à son habitude, M. Paul Bert propose à la Chambre de trancher incidemment dans une loi mi s. loi qui n'a aucun caractère militaire.

Au Sénat, suite de la discussion des con-Ventions conclues avec les grandes Compagnies. Nons n'avons à signaler, à cette heure, qu'un interniable discours de M. Tolain, plein de critiques acerbes à l'endroit du gouvernant gouvernement.

A la Chambre, discussion du budget de la Griculture. MM. de la Biliais, le prince de Léon, Villiers et le baron de Makau ont prononcé d'excellents discours dans lesquels ils out trace. ont trace l'affligeant tableau des souffrances de l'affligeant tableau des souffrances de notre grande industrie agricole, et pro-

Par la commission.

Qu'a fait la République pour venir en aide anotre agriculture si cruellement éprouvée? du commerce. Et les dix millions de dé a dédoublé le ministère de l'agriculture pau commerce. Et les dix milions de de penses résultant de ce dédoublement, elle tropose de les faire payer à qui? A l'agri-calitare elle-même. Celle-ci verra réduire son misse de les mêmes de Mathine et son permince budget, mais M. Méline et son personnel continueront à toucher de gros apbointements. Vraiment, le fantaisiste Royer a en raison de s'écrier : « Le gouvernement la République est celui qui a le plus fait Pagriculture! ... >

#### FRANCE

L'amiral Courbet a télégraphié pour anl'arrivée des derniers renforts le hovembre. Il ne demande aucuns renforts préhouveaux; en conséquence, les renforts pré-barée : l'amiral Couraveaux; en conséquence, les remotes per les rés ne seront envoyés que si l'amiral Courtes réclame.

On assure que, dans ce cas, le général de ivision Millot serait envoyé pour prendre commandement de l'expédition du Tonkin l'ec le charle de l'expédition de général de rec le général Négrier comme général de le général Négrier comme général de

#### ESPAGNE

On mande de Valence, 19 novembre : Le prince impérial d'Allemagne arrivera lei mercredi matin. Les autorités de la ville le recevront sur le quai. Il est arrivé deux recevront sur le quai. Il est arrivé deux rements qui formeront la haie sur son passage. Une batterie d'artillerie de campassage de la compassage de

<sup>se sa</sup>luera son arrivée. Le prince passera une journée à Valence.

Il assistera aux manœuvres du corps d'armée de la province.

Après la revue, il y aura un banquet suivi d'une représentation de gala. Le prince visitera Paterna

Beaucoup d'Espagnols et d'étrangers arrivent ici en vue des fêtes.

#### ALLEMAGNE

- Le discours du trône à l'ou-PRUSSE. verture du Landtag constate que la situation financière se présente plus favorable-ment d'après les comptes du dernier exergrâce aux résultats obtenus par l'administration des chemins de fer de l'Etat qui ont donné un excédent notable de recettes; l'année conrante ne reste pas en arrière et fait même espérer des augmentations.

Pour le nouveau budget. il n'est pas né-cessaire de faire appel au crédit de l'Etat : cependant, il n'y a pas de motifs pour admettre avec certitude que les budgets ulté-rieurs se présenteront dans les mêmes conditions. La disproportion entre les ressour-ces de l'Etat et les charges croissantes que lui imposent les dépenses communales et scolaires existe toujours sans s'atténuer. Les projets de loi spéciaux relatifs à cette question, déjà annoncés par le gouverne-ment, sont dès maintenant suffisamment préparés pour que le dépôt puisse en être fait à la Chambre.

La coopération du Reichstag à la création de nouvelle ressources à prendre sur les impôts directs, et pour lesquelles les gouvernements des Etats de l'empire sont pleinement d'accord, ne sera pas, il faut l'és-perer, toujours vainement réclamée. Conformément à la volonté royale, outre la sup-pression des deux catégories inférieures de l'impôt dit des classes, il sera nécessaire de procéder à de nouveaux dégrèvements des

classes les moins aisées de la population. Le discours du trône annonce ensuite des projets de loi sur la transformation de la taxe personnelle, l'introduction d'un impôt sur le capital et le revenu, de nouvelles ac-quisitions de chemins de fer par l'Etat, l'extension du réseau des lignes de l'Etat, une loi sur la chasse, un règlement de districts et provinces pour le Hanovre.

Le discours conclut en invitant le Landtag à commencer ses travaux sous l'heureuse impression d'une situation pacifique

#### CANTON DE FRIBOURG

#### GRAND CONSEIL

Au commencement de sa séance du 20, le Grand Conseil fixe à vendredi prochain les nominations prévues aux tractanda.

M. Corpataux fait remarquer qu'il n'y a pas urgence de procéder à la nomination du chancelier, les fonctions du titulaire n'ex-pirant qu'au mois de mars. Il propose de renvoyer cette nomination à la reprise de session, au mois de février.

M. Bielmann s'oppose au renvoi, qui, d'après lui, n'est qu'un moyen imaginé par la majorité pour se donner le temps de trouver un candidat pour le poste de chancelier. Il ne s'associera pas à cette intrigue, et fait un éloge bien senti des services et des mérites du titulaire.

La proposition de M. Corpataux est adop-tée par 39 voix contre 23. Des membres du conseil d'Etat se sont abstenus.

Lecture est donnée d'un Message sur la situation financière de l'Ecole normale d'Hauterive. Le conseil d'Etat y expose comment il a été induit en erreur par le directeur, M. Gillet, qui a été remplacé, au mois de juin dernier, lorsqu'on s'est aperçu qu'il trompait l'administration. Le Message conclut par une demande de crédit de 48,400 francs pour éteindre les dettes et payer les fournisseurs. Ce n'est qu'une avance dont l'Etat pourra se récupérer sur M. l'ancien directeur Gillet, et sur sa caution, M. Jean Gillet, de Monbovon.

Ce Message est renvoyé à une commission spéciale de 7 membres, nommée par le bu-

Le Grand Conseil adopte sans change-ment les budgets de la justice et de la guerre, et passe à l'examen du budget extraordinaire des travaux publics.

A la section II des dépenses (routes cantonales), M. Chassot se plaint que les 10,000 fr. portés au budget de 1883 pour la route de Nuvilly-Combremont n'aient pas été employés pendant cet exercice. Ce retard

est très préjudiciable pour la contrée. Il faudrait faire quelque chose pour la contrée de Mannens et Grandsivaz, et s'occuper enfin de construire la route de Mussillens à Murist, route décidée depuis 1863 et qui desservirait une contrée où il n'y a, sur le sol fribourgeois, que des chemins impraticables une partie de l'année. Il y a dans cette contrée de bonnes routes sur le sol vaudois; aussi toutes les relations de Murist tendent-elles à prendre la direction d'Yver-don, au préjudice d'Estavayer, malgré la distance. M. Chassot conclut à affecter à la route de Murist les 10,000 fr. portés au budget pour la route de Corbières à Ba-

M. Gillard est prêt à accorder à M. Chassot un crédit pour la route de Murist, mais il insiste pour qu'on ne touche pas au crédit la route de Corbières-Bataille, destiné route indispensable pour ces contrées. Messieurs Jules Glasson, Musy et Jaquet in-

sieurs dues Grasson, Alusy et daquet insistent dans le même sens.

M. Théraulaz répond à M. Chassot que la loi de 1863 n'a nullement décrété des routes, mais seulement posé les bases d'un réseau. La route d'Estavayer à Murist est construite depuis Estavayer jusqu'à Mus-sillens, et la section vraiment défectueuse et qui réclame une prompte construction est celle de La-Vounaise à Murist. Un plan a été élaboré ; une variante est à l'étude. La question est de savoir si l'on montera dans le village de Murist avec rampe et contre rampe, ou si l'on contournera un peu en en-

bas ce village haut perché. Le Grand Conseil doit s'imposer pour règle de ne jamais augmenter les budgets il est impossible de rien ajouter à celui de qui boucle par un déficit de plus de 70.000 fr. La construction de la route de Corbières à Bataille ne saurait être retardée en raison de l'état actuel des chemins. Le district de la Broye a deux routes portées au budget, celle de Ménières et celle de Nuvilly; cela doit lui suffire pour une fois.

M. Chassot votera le crédit pour la route de Carbières à Betoille, prisone est route

de Corbières à Bataille puisque cette route est nécessaire; mais il insiste pour qu'un crédit de 10,000 fr. soit porté au budget pour la route de Murist.

Menoud: D'où tirerez - vous 10,000 fr.; n'accroissons pas le déficit!

M. Bielmann votera le projet sans y rien changer. Il recommande à l'administration la route de Fribourg à Morat, où l'on de-vrait corriger au moins les points défectueux, comme le pont sur la Sonnaz qu'il est néces-saire d'élargir, et la rampe de la Poya, qui ne convient pas pour une route de cette importance et à l'entrée d'une ville.

M. Genoud demande si l'on a fait des études pour une route de Romont à Châtel-Saint-Denis desservant Bouloz, Porsel, le Crêt, etc.; ces localités sont aujourd'hui complètement isolées.

M. Renevey. Le budget extraordinaire M. Renevey. Le binget extraordinare des travaux publics dans notre canton ne devrait pas dépasser 200,000 fr., et celui que nous avons sous les yeux est de 270,000; c'est de là que vient le déficit. Le débat qui s'engage ici ne devrait pas avoir pour objet de faire inscrire des crédits pour de nouveaux travaux, mais seulement de fixer l'or-dre de priorité des travaux à porter dans

les prochains budgets.

M. Théraulaz. Nous ne pouvons pas augmenter les charges du canton. Le district de la Broye a 26,000 fr. pour routes dans ce budget, il me semble que c'est assez. Quant à la route de Murist, ce sera un tra-vail important, pour lequel il vaut mieux installer un chantier de détenus: on y enverra le premier chantier qui sera disponi-; cette contrée n'aura pas longtemps à attendre.

A M. Bielmann, M. Théraulaz répond

qu'avant de commencer la correction des routes existantes, il faut terminer le réseau des routes neuves; or nous ne sommes pas bien éloignés de ce moment. En attendant la route actuelle de Fribourg à Morat peut

suffire, elle est très roulante. L'administration n'a pas perdu de vue le réseau de routes demandé pour la Veveyse : mais il y a de sérieuses difficultés pour les tracés, et en outre, les communes ne savent pas se mettre d'accord. Il est probable qu'on devra renoncer à une diagonale de Châtel à Romont, pour construire des routes de raccordement qui desserviraient mieux les diverses communes. Des projets en ce sens sont à l'étude et seront bientôt soumis aux

A la votation, le chapitre du budget est sans changement. La proposition de M. Chassot réunit 15 voix.

A la section IV (endiguements), M. Jaquet

recommande la correction et le redressement du lit de la Sarine en amont de Gruyères. — M. Genoud Louis demande quand on mettra la main à la correction de la Mortivue.

M. Théraulaz: Pour cette dernière correction, Semsales a un subside de 40 % de la Confédération. L'Etat demande à la commune d'organiser les travaux au moyen d'une caisse spéciale, il fait aussi élaborer un règlement général outre plusieurs règlements spéciaux. Ces règlements doivent être faits avec soin, parce qu'ils serviront de base aux règlements pour toutes les autres corrections de torrents. Il est probable que les travaux pourront être commencés printemps.

A M. Jaquet, M. Théraulaz répond que l'Etat veut corriger avant tout les torrents qui se déversent dans la Sarine, tels que la Marivue, la Trème, la Jogne. Ce serait perdre son travail et son argent de faire des travaux dans la Sarine, avant d'avoir corrigé ces torrents, et les corrections qui y seront faites simplifieront beaucoup les beaucoup les travaux à exécuter dans la Sarine.

A la section VI (bâtiments), M. Ch. Buman demande l'établissement d'une horloge neuve à l'hôtel-de-ville, avec cadran éclairé la nuit, etc. L'Etat et la ville se renvoient la balle l'un à l'autre pour cette affaire, qui est vraiment nécessaire.

M. Théraulaz. Ce n'est pas à nous à prendre l'initiative, puisque c'est la ville qui est principalement intéressée à avoir une horloge qui marque bien l'heure. Comme la question iendra certainement devant les tribunaux, l'Etat aurait tout désavantage à se porter acteur.

M. Chollet expose le point de vue des autorités de la ville, et souhaite que la question soit résolue par une transaction, l'Etat accordant un subside pour cet objet. M. Ch. Buman adhère à cette idée.

M. Théraulaz. Nous ne pouvons pas al-louer directement un subside, ce qui serait gâter notre position juridique; mais nous avons offert un subside indirect sous forme de réparation et d'adaptation du local.

Sur ces observations le chapitre est voté.

La commission des \*\*
renvoyer au conseil d'Etat une pétition tendant à demander à l'Etat un subside égal aux <sup>2</sup>/<sub>5</sub> des frais pour la reconstruction du pont sur la Glâne entre Neyruz et Ecuvillens;

Une pétition de la commune de Marly demandant un subside en faveur de cette commune pour les travaux de correction de la Gérine.

M. Corpataux a pris la parole en faveur de la première de ces pétitions. Le renvoi est voté sans opposition.

On nous informe, de Domdidier, d'un attentat commis contre la maison habitée par les Sœurs enseignantes, dans la soirée du lundi 19 novembre, attentat qui a eu des conséquences déplorables : vers 8 ½ heures, une tuile lancée contre les fenêtres pénétra dans une chambre, en brisant deux avec un épouvantable fracas. L'une des Sœurs présentes éprouva une émotion si vive qu'elle tomba morte.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VIENNE, 19 novembre.

On a fait sauter aujourd'hui, à midi trentecinq minutes, la dernière cloison du tunnel l'Arlberg, en présence du ministre du commerce, qui a prononcé des allocutions en allemand et italien, auxquelles les assistants ont répondu par des vivats enthousiastes. On a entonné ensuite l'hymne national.

Les rails ont été rapidement posés et le premier train a pu sur le champ franchir le

Madrid, 20 novembre.

Le prince impérial d'Allemagne arrivera à Valence demain à midi; il y restera jusqu'à jeudi soir, et il arrivera à Madrid vendredi à midi.

Le roi Alphonse et la cour entière avec les ministres le recevront à gare. 22 batail-lons se concentreront à Madrid pour les fêtes militaires.

Le prince impérial recevra à Madrid les mêmes honneurs que ceux rendus au roi de Portugal. Une double haie de soldats occu-pera le terrain depuis la gare jusqu'au pa-lais royal.

#### CHRONIQUE & FAITS DIVERS

On ne fait pas, dit l'Ami de Morges, le

trajet du Territet-Glyon ou retour sans une légère émotion, sans se demander si cet étrange moyen de transport présente des garanties suffisantes de sécurité. Voici quelques renseignements et quelques chiffres de la plus absolue authenticité qui sont de nature à rassurer le public.

Le wagon descendant, rempli de la provision d'eau qui sert de poids entraînant, pèse, au grand complet de ses voyageurs et au grand maximum
15,000 k
Le wagon montant sans eau
8,500 > 15,000 kg. Leur poids moyen maximum

est donc de

12,000 >

Roulant sur une pente de 57 pour cent, ce poids exerce sur la corde une traction à peine moitié de celle qu'il exercerait s'il était suspendu verticalement. Donc pour

chaque wagon en moyenne six mille kg Un échantillon du câble en fil d'acier, mis à l'épreuve, s'est rompu sous une pres-sion de 57,000 kilos. Il faudrait donc plus

de *neuf* voitures au complet pour le rompre. L'épreuve de la dernière dent d'une des

crémaillères servant à retenir à la descente, la dent la plus sujette à s'arracher, a démonun effort de 43,000 kg. Le câble serait ainsi assez fort pour l'arracher. Mais la roue qui engrène avec la crémaillère agit toujours sur deux ou trois dent à la fois.

On peut ensuite se demander si la voiture est bien attachée à ce fameux câble, comest bien attachée à ce fameux câble, comment le nœud est fait. Le voici: on a fait entrer dans un entonnoir en fonte, par son petit bont, l'extrémité du câble. Celle-ci une fois engagée dans l'entonnoir, on en a détordu les fils d'acier à leur extrémité, puis on les a entortillés dans tous les sens, de manière à en faire un paquet logé dans ledit entonnoir. Après quoi on y a coulé du zinc. Si jamais ce nœud se défait!...

Et si, malerté tout, le câble se rompt ou

Et si, malgré tout, le câble se rompt ou si la voiture se détache! — Eh bien! celleci s'arrête tout bonnement, retenue par un

frein puissant qui n'était empêché de fonc-tionner que par la tension de la corde.

M. Leyden, médecin juif, chef de clinique M. Leyden, médecin juif, chef de clinique à l'Université de Berlin, publie, dans le Deutsche Rundschau, revue littéraire semimensuelle, un article intitulé: Du rôle des infirmières dans l'hygiène. Cet article est un nouvel hommage aux Sœurs de charité. Le professeur Leyden dit ce qui suit:

« L'Eglise catholique a bien mérité de l'hymanité en instituant des ordres spéciale.

l'humanité en instituant des ordres spécialement chargés de soigner les malades. Elle a bien rempli son intention en établissant les Frères de Saint-Jean de Dieu, et surtout en établissant toutes ces congrégations de re-ligieuses vouées aux soins à donner aux malades et infirmes et au soulagement des malheureux, vocation qu'elles remplissent d'une façon au-dessus de tout éloge. Tous les honnêtes gens du monde entier reconnais-sent que leur foi ardente et la profonde piété de ces bonnes congrégations forment le levier essentiel de leur sublime abnégation, remplie

du plus parfait esprit de sacrifice.

« Les œuvres de miséricorde et de l'amour du prochain, l'accomplissement absolu et du prochain, l'accomplissement absolu et de prochain, l'accomplissement accomplissement absolu et de prochain de probles. parfait des devoirs même les plus humbles, l'abnégation personnelle la plus absolue, le mépris du danger et de la contagion, le renoncement à toutes les joies du monde et à toutes les commodités de la vie d'ici-bas, dont font preuve cas bonnes Sants sont ils dont font preuve ces bonnes Sœurs, sont in contestablement le fruit de leur piété, qui leur fait entrevoir ces œuvres comme étant les plus agréables à Dieu, et qui leur fait espèrer recevoir dans l'autre monde la récompense promise à tant de vertus. A ces considérations, il faut encore ajouter que la ferme et intelligente organisation d'une conferme et intelligente organisation d'une congrégation religieuse facilite singulièrement leur tache parille gregation religieuse facillite singulièrement leur tâche pénible, et qu'elle donne, même aux Sœurs les plus jeunes et les plus iuexpé-rimentées, un air de dignité et de gravité.

M. Soussens Rédacteur.

60. V. X.

0. 1. X.

# PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, FRIBOURG

POUR LE CLERGÉ ET LES SÉMINARISTES

ŒUVRES DE SAINT THOMAS

Doctoris angelici divi Thoma Aquinatis Sermones et opuscula concionatoria. Parcchis universis et sacris practicatoribus dicata. Et edita a J. B. Raulx, canonico. Vallis-Colorum parocho et decano. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII et des approbations de S. Em. le cardinal archevêque Parocchi, de NN. SS. les évêques de Verdun, de Saint-Dié, de Nancy, etc. 4 vol. in-12. — Prix: 12 francs; 2 vol. in-8: même prix.

Sancti Thomæ Aquinatis doctoris angelici Quiestiones disputatæ, accedit liber de Ente et Essentia, cum commentariis R. D. D. Thomæ de Vio Cajetani cardinalis. Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta. Edition honorée d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 4 beaux vol. in-8. — Prix: 24 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa theologica

vol. in-8. — Prix: 24 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa theologica diligenter emendata, Nicolaï, Sylvii, Billuart et C. J.

Drioux notis ornata. Edition classique. 8 beaux, vol. in-8 carre sur papier verge. — Prix: 36 fr., net: 21 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa philosophica, seu de veritate catholicæ fidei contra gentiles. Un fort vol. in-8 carré de 610 pages. — Prix: 6 fr.

manuale sacri concionatoris, seu sylloge methodica sententiarum plurimarum e sacra Scriptura, S. S. Conciliis, prestantissimis operibus Patrum econo philosophorum exquisitius excerptarum, par l'abbé Dunont, auteur du Catchieme catholique. 2 beaux vol. in-4 à deux col. — Prix, franco: 15 fr.

Bibliorum Sacrorum Concordantise, vulgatse editionis ad recognitionem jussu Sixti V Pontif. Max. bibliis adhibitam recensite atque emendate, ac plusquam viginti quinque millibus versiculis aucte insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletate cura et studio F. P. Dutripon, theologi et professoris; octava editio accuratissime expurgata. 1 magnifique volume in-4 jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ordinaires. — Prix: net. 21 fr.; demi-reliure 5 fr. en plus.

POUR LA PREDICATION

Le Catholique, ou la Regle des croyances et de la vie chrétienne, par l'abbé Pietre, curé de Fains (Meuse). 1 fort volume in-8 d'environ 800 pages. — Prix: 4 fr. 50 et 5 fr. franco.
Ouvrage revêtu de l'approbation de Mgr Hacquard, d'éque de Verdun.

La Mission ou Sermons populairés, pour les festraites et les missions, page le P. Félix Giordane.

6\*èque de Verdun.

La Mission ou Sermons populațres, pour les retraites et les missions, par le P. Félix Giordano, oblat de Marie, ancien missionnaire. Un fort vol. in-8 de 600 pages. - Prix : 4 fr. 25.

Conférences de Saint-Joseph de Marseille, la Foi, l'Eglise, le Saint-Siège, par le R. P. Vincent de Pascal, des Frères Prècheurs. I vol. in-8 de 450 pages. - Prix : 4 fr. 50.

Conférences sur le livre de Job, par le R. P.

Crix: 4 ir. 50.

Gonférences sur le livre de Job, par le R. P. Henri Demante, S. J., avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; de S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon; de NN. SS. les 4 èques d'Evreux et de Périgueux. 1 vol. in-8 de 260 pages. — Prix, franco: 4 le. 50.

Entretiens sur les livres de Judith et Esther, par le même auteur, avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose. Un vol. in-8. — Prix, franco:4 fr.

pranco: 4 fr.

Le salut par l'Eglise, conférences données à Rochefort-sur-Mer par le R. P. Guibé, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage approuvé par NN. SS. de Laval, de Vannes et d'Angoulème. Un vol. in-8 raisin, 290 pages. — Prix, franco: 1 fr. 20.

Conférences sur l'Eglise prèchées à Sainte-Croix de Nantes, par le P. Guibé. Un vol. in-12. — Prix: 0 fr. 80.

Le gatholicisme av VIV. stable considéré.

Prix: 0 fr. 80.

Le catholicisme au XIX° siècle, considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par Mgr Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Précheurs, archevêque d'Edesse, doyen du collège des théologiens; traduit avec approbation de l'auteur, par M. l'abbé Charles Vallèe, chanoine honoraire de l'insigne basilique d'Anagni et de Bisignano, du clergé de Paris. — Prix: 3 fr.; franco: 3 fr. 50.

Sermons du R. P. Antoine Vioyra, jésuite por-tugais, traduits par l'abbé A. Poirel, prêtre du dio-cèse d'Amiens. Nouvelle édition, 6 forts vol. in-12.— Prix: 15 francs.

#### POUR CATÉCHISTES ET POUR FIDELES

Catéchisme catholique ou Questionnaire avec reponses, par l'abbé Dumont, curé de Saudrupt (Meuse). Troisième édition revue et augmentée, 3 forts vol. in-12. — Prix, franco: 10 fr.

Prix, franco: 10 fr.

Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacrements et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence, où l'on a mêlé un grand nombre de traits historiques, à l'usage des fidèles, par M. l'abbé Cathala. 2 vol. in-8. — Prix, franco: 6 fr.

franco: 6 fr.

Explication du Symbole des Apôtres, avec des traits historiques, à l'usage des Catéchistes et des fidèles, par le même auteur. 2 volumes in-12.—
Prix: 5 fr.; franco: 6 fr.

Fix: o ir.; franco: 6 fr.

Le catéchisme expliqué aux petits enfants en quarante leçons, précédé d'une étude sur la méthode, par le R. P. Henri Fournel, curé de Benoîte-Vaux. 1 vol. in-12. — Prix: 1 fr.; franco: 1 fr. 15.

Le Catéchisme de Léon XIII, traduit de l'italien par P. L. Bouchon et annoté par P. H. Fournel. Un vol. in-12 de 118 pages. — Prix: 1 fr., et par là poste: 1 fr. 15 cent.

poste: 1 fr. 15 cent.

Fin du monde présent, et mystères de la vie future. Conférences prèchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé Arminjon, missionnaire apostolique. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 1 vol. in-18 jésus. — Prix: 3 fr.

#### OUVRAGES

#### HISTORIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES

Saint Paul, sa vie, ses missions, sa doctrine.—
Troisième édition, par M. Marcellin Arnauld, avocal, avec approbation de 25 cardinaux, archevêques ét évêques. Avec graviures, portrait et carte, franco par la poste : 9 fr. 75; avec portrait et carte, franco par la poste : 7 fr. 75; avec portrait sans carte, franco par la poste : 5 fr. 75.

Les Borgia, histoire du Pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia, par l'abbé Clément de Vebron. 1 beau vol. in-8 avec quatre belles gravures. — Prix, franco: 8 fr. 50.

gravures. — Prix, franco: 8 fr. 50.

La Liberté des Tombeaux, ou les cimetières neutralisés en violation du Concordat, par Edouard de Hornstein, docteur en théologie, avec introduction par S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle. Un vol. in-8. — Prix: 2 fr.

in-8. — Prix: 2 fr.

La Turquie, par l'abbé Durand, bibliothécaire de la Société de géographie de Paris; membre des sociétés d'anthropologie, de philologie, de la Société académique Indo-Chinoise; président de la Société des études catholiques, etc., etc. — Prix: 5 fr.; franco, 5 fr. 70.

Cet ouvergrant

5 fr. 70.
Cet ouvrage est la reproduction des cours professés par l'auteur à l'Institut catholique de Paris.

Sainte Thérèse de Jèsus et les épines de son cœur qui se vénère au monastère des Carmelites déchaussées, à Alba de Tormès, diocèse de Salamanque (Espagne).
Ouvrage traduit de l'espagnol par M. l'abbé Olivier, curé de Glaire. I vol. grand in-8. — Prix : 2 fr. 50.

curé de Glaire. 1 vol. grand in-8. — Prix : 2 fr. 50.

Doctrine spirituelle de saint François d'Assise, par le R. P. Apollinaire, franciscain. Un vol. in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères elzéviriens, illustré de 5 magnifiques gravures. — Prix, broché, franco : 5 fr.

Vie de sainte Marguerite de Gortone, nouvelle édition revue et augmentée de réflexions appropriées à chaque chapitre. 1 beau vol. in-18 jésus. — Prix : 1 fr. 50.

Vie du Blenheuven Plance Gortone.

à chaque chapitre. 1 beau vol. in-18 jésus. — Prix : 1 fr. 50.

Vie du Blenheureux Pierre Canisius, apôtre du xvi siècle, par le R. P. Canisius Bovet, précédée de la profession de foi jurée par le gouvernement de Fribourg. Un vol. in-12. — Prix : 2 fr.

Sainte Scholastique, son histoire et ses reliques, son pèlerinage à Juvigny-les-Dames, par M. l'abbé Loison, curé de Juvigny. — Prix : 1 fr 25.

Saints de la Suisse française, par l'abbé Genoud, curé d'Yverdon. 2 vol. — Prix, france : 4 fr. 80. Cet ouvrage, tout à la fois si important et si remarquable, a reçu l'approbation de cinq évêques de Suisse, de Mgr l'évêque d'Anneoy et de Mgr Guérin, auteur des Petits Bollandistes.

Vie de saint Benoît-Joseph Labre, avec le portrait du Saint, par un prêtre Mariste. Beau vol in-12. — Prix, france : 2 fr. 50.

Vie populaire de saint Benoît-Joseph Labre, né à Amettes en 1748, mort à Rome en 1783, en odeur de sainteté. Brochure in-18 de 140 pages. — Prix : 40 cent.; france : 50 cent.

Histoire populaire de saint Laurent de Brindes, général de l'ordre des Capucins, traduit de l'italien du P. Angelico de Civita-Vecchia, du même ordre. Un vol. in-32. — Prix : 50 cent.

Un curé de campagne au XIX\* siècle. Vie de Jenn-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, par M\*\* Emi-

Un curé de campagne au XIX siècle. Vie de Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, par Ma-Emilien Desmousseaux de Givré. 2 vol. in-12. — Prix, brochés: 4 fr. 50. — Edition de luxe avec gravures illustrées: 10 fr.

La servante de Dieu M.-Agnès-Claire Steiner du Côté de Jésus. Abrégé de sa vie écrit par son ancien confesseur, le R. P. de Reus. Ouvrage traduit e l'italien par Mgr Constans. Un vol. in-12. — Prix, franco: 2 fr. 50.

OUVRAGES DE PIÉTÉ

L'amour du divin crucifié, méditations sur la douloureuse passion de N.-S. J.-C., par le R. P. Clémens, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes. I rel in-8. — Prix: 5 fr.

Recuell des écrits de Marie-Eustelle, nés la Saint-Palais de Saintes le 19 avril 1814, moris le 29 juin 1842. Deux beaux volumes in-12. — Prix: 5 fr.; franco: 5 fr. 60.

GEUVRES DE S. ALPHONSE DE LIGUORI
Traduites par le R. P. PLADYS, rédemptorisie.

Les gloires de Marie, 2 vol. in-12, enrichis d'une belle gravure de Notre-Dame du Perpétal Secours. — Prix: 5 francs; pranco: 5 fr. 60.

La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les àmes qui veulent assurer lus salut éternel et suivre le chemin de la perfection beau vol. in-12 orné d'une belle gravure du Sicre Cour. — Prix: 2 fr. 50.

Neuvaine en l'honneur de sainte Thérèse suirie d'un traité de perfection, de la même sainte Charmant volume in-32. — Prix, franco: 0 fr. 50.

Les merveilles de Jésus au Sacrement d'amet, par l'abbé Gérardin. 2 beaux vol. in-12. — Pris juste L'âme pieuse dans sos rapports avec juste au Saint-Sacrement, par le même. 1 vol. in-12. — Pris : 2 fr.

Le paradis de l'âme chrétienne, médidaious de prières, traduit du latin d'Horstius, par di prières, traduit du latin d'Horstius, par di l'abbe de l'âme chrétienne en chélogie. — Pris, brobè : 1 fr. 50; demi-reliure : 2 fr. 50.

1 fr. 50; demi-reliure: 2 fr. 50.

Essai sur la prière considérée comme la cission paradis, par M. l'abbé Sauveterre, avec l'approdue NN. SS. les Evêques de Verdun et de layone.

1 vol. in-8 de 254 pages. — Prix de l'exempl. direction de l'autoristie, chefs d'œuvre de l'amour direction de Liguori, par M. H. Lebon, auteur de La Comprison, c'est ma vie. In-8 de 348 pages.

Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Verdun.

L'Eucharistie, symboles et poèmes, extrait des courres de Mor de la la la la courre de Mor de la la la courre de la courre de Mor de la la la courre de Mor de la la la courre de la co

Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Verdin.

L'Eucharistie, symboles et poèmes, extrait des ceuvres de Mgr de la Bouillerie, par un de ses jour ples. Brochure in-12 d'environ 200 pages. Edition de luxe sur papier fort. — Prix: 2 fr. l'exemp.

Le Sacré-Cœur de Jésus, exposé théorique et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. pratique de la d

Méditations sur les mystères du Chemia de le Croix, suivies de trois exercices pratiques, et M. l'abbé Cathala, tertiaire de Saint-Francé Brochure in-16. — Prix, franco : 1 fr. 50.

Nombreux Ouvrages et Opuscules de Propagande.

Envoi franco du Catalogue sur demande affranchis.

L'ADMIRATION DU MONDE. LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX

DE MME. S. A. ALLEN,

EST LA PERFECTION MÊME

pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur,
l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur
force et leur croissance. Les Pellicules disparaissent en peu
de temps.

force et leur croissance. Les Pellicules disparaissent en peu de temps. Cet une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis, "UNE SEULE BOUTEILLE MA SUFFT" évest l'à l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après avoir foir usage d'une bouteille du Régénérateur Universel den cheveux de Mane. S. A. Allen. Ce n'est pas une tointure. Tous ceux qui s'en sont servis en parlent avec les pir : server toute la vie, hâtez-vous de vous en procurer une bouteille.

Librique-se, Bonlevard Sebastopol, faith JONDRES ET NEW YORK. Se trouve chen in Colficure de l'après et Pharmaciens Anglais.

SANCTI THOMÆ AQUINATIS DOCTORIS ANGELICI QUESTIONES DISPUTATE

Accedit liber de Ente et Essentia

CUM COMMENTARIIS R. D. D. THOMÆ DE VIO CAJETANI CARDINALIS

Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta 4 beaux vol. in-8 d'environ 650 pages. - Prix : 20 fr.

La Sociétégénérale suisse des Eaux et Forêts en liquidation exposera en vente aux en chères publiques, par lots ou en blocs, JEUDI. 29 NOV? MBRE: 1853. dès 10 heur chères publiques par lots ou en blocs, JEUDI. 29 NOV? MBRE: 1853. dès 10 heur chères publiques de la Croix-Blanche à Marly, sa belle forêt DES

située à proximité de la ville de Fribourg. Cette forêt, d'une contenance d'environ 59 hectares, soit 165 poses, en deux mas presque cette forêt, d'une contenance d'environ 59 hectares, soit 165 poses, en deux mas presque cette forêt de la ville de Fribourg. attenants, est peuplée de bois d'une très belle venue ; elle pourrait, après exploitation, être partiellement convertie en domaines

partiellement convertie en domaines.

Pour voir la propriété, s'adresser à M. Ernest Bumann, inspecteur forestier à Fribourg.

ou à M. Audriaz, garde-forêt à Bourguillon, et pour connaître les conditions au bureau de (H 792 F)
la Société, Grand'Fontaine, N° 4, à Fribourg.

(713)

Par ordre,

La direction.

#### On demande

une femme de chambre ayant bonne santé, connaissant bien son service et sachant bien coudre et repasser. Entrée 1er Dé-

cembre. Bonnes références sont exigées. Adresse : M<sup>me</sup> B. **Quenned** à Semsales. (H 776 F)

#### EN VENTE

A l'imprimerie catholique le compte rendu de la réunion cantonale de l'Association suisse de Pie IX à Vuisternens le 4 juin 1883. Prix: **50 cent**.

M. M. GRAVIER

Médecin - Dentiste à Monthey (Valais)
recevra à Bulle le mercredi 21 et jeudi 22 novembre, Hôtel du Cheval blanc, et à ChâlelSt-Denis le vendredi 23 et samedi 24 novembre, Hôtel des XIII Cantons. (C. 9119 X)

ONL MUNE AMBRE à mettre de suite

ON DEMANDE à mettre de suite de Yhonnêtes campagnard, un jeune garçon dix ans; on tient avant tout aux bons soins. Prière d'adresser les offres sous les initiales H 1618 c L à l'agence de publicité Haastenstein & Vogler à Lausanne.